

Communiqué de presse

Informations réglementées¹

Le 15 novembre 2011, avant l'ouverture de la bourse

Presse
 Katelijn Bohez
 T +32 56 23 05 71

Investor Relations
 Jacques Anckaert
 T +32 56 23 05 72

www.bekaert.com
 www.bekaert.mobi

Bekaert émet de nouveaux emprunts obligataires

NV Bekaert SA émet des emprunts obligataires à 5 et à 8 ans en euro

Bekaert vient d'annoncer aujourd'hui, par le biais de NV Bekaert SA, l'émission d'un emprunt obligataire en deux tranches, l'une à 5 ans et l'autre à 8 ans, d'un montant total minimum prévu de € 200 millions sous la forme d'une offre publique en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Le montant minimum prévu par tranche est de € 100 millions. La KBC Banque agit en tant que coordinateur global et, ensemble avec la BNP Paribas Fortis, en tant qu'intermédiaire financier adjoint (*joint bookrunner*); ING intervenant en tant que *co-manager*.

Le rendement actuariel net de ces émissions servira à refinancer certains endettements bancaires et l'emprunt obligataire venant à échéance début 2012 et à des fins générales. Le but de l'émission est d'atteindre un équilibre global entre dette à court et à long terme et entre financements bancaires et financements sur les marchés des capitaux. Une demande d'admission des obligations à la cote sur la Liste Officielle de la Bourse de Luxembourg et à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg a été introduite. Ci-dessus un aperçu des principales caractéristiques de l'emprunt:

	5 ans	8 ans
Emprunteur	NV Bekaert SA	
Coupures	Les obligations seront disponibles en coupures de € 1 000	
Forme et statut	Titres non subordonnés dématérialisés, soumis au droit belge	
Période de souscription	Du 17 novembre 2011 à 9:00 heures (CET) jusqu'au 2 décembre 2011 à 17:30 heures (CET) (sauf clôture anticipée)	
Date d'émission/paiement	Le 6 décembre 2011	
Coupon annuel	4,125% (brut) sur base annuelle le 6 décembre	5,00% (brut) sur base annuelle le 6 décembre
Prix d'émission	101,90% (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier ²)	
Rendement brut	3,702% sur le prix d'émission	4,709% sur le prix d'émission
Échéance prévue	Le 6 décembre 2016	Le 6 décembre 2019
Remboursement	100% par coupure	
Taxation	Les revenus encaissés en Belgique par des investisseurs privés sont soumis au précompte mobilier au taux de 15% ³	

Profil

Bekaert (www.bekaert.com) est un leader technologique et leader de marché mondial dans le domaine des solutions avancées basées sur la transformation des métaux et les revêtements, et le plus grand producteur indépendant de produits tréfilés au monde. Bekaert (Euronext Bruxelles: BEKB) est une entreprise globale ayant son siège en Belgique et qui emploie 28 000 personnes de par le monde. Au service de ses clients dans 120 pays, Bekaert poursuit une croissance durable rentable dans toutes ses activités et a réalisé un chiffre d'affaires global de € 4,5 milliards en 2010.

¹ Les informations contenues dans le présent communiqué de presse concernent des informations réglementées au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

² Une autre commission est applicable aux investisseurs qualifiés comme précisé dans le Prospectus.

³ La taxation est reprise en détail dans le Prospectus.

Risques et restrictions principaux

Les obligations sont soumises à certains risques liés à l'Émetteur, comme les risques de crédit, et aux risques habituels de marché, tels que les risques liés à la volatilité, aux taux d'intérêts, à la liquidité, etc. Ces risques sont particulièrement pertinents pour des obligations avec une longue maturité. Le remboursement et le paiement d'intérêts dépendent de la solvabilité de l'Émetteur. En cas de défaut de l'Émetteur (par exemple la faillite), le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital ou une partie, à l'échéance. Toutes les informations, les restrictions de l'émission et les risques liés à l'emprunt sont précisés dans le Prospectus.

Le prospectus d'émission et de cotation (le "**Prospectus**") rédigé en anglais, daté du 14 novembre 2011 et approuvé par la "Commission de Surveillance du Secteur Financier" à Luxembourg à cette même date et utilisé en Belgique en vertu d'un passeport européen, ainsi que le résumé en français et en néerlandais sont gratuitement mis à la disposition des investisseurs auprès de Bekaert (NV Bekaert SA, President Kennedypark 18, BE-8500 Kortrijk, Belgique). Ces documents peuvent également être obtenus gratuitement auprès de la **BNP Paribas Fortis** – tél.: +32 2 433 40 32 (français) ou +32 2 433 40 31 (néerlandais), de la **KBC Banque** – tél.: +32 78 15 21 54 (français) ou +32 78 15 21 53 (néerlandais) et de **ING** – tél.: + 32 2 464 61 02 (français) ou + 32 2 464 61 01 (néerlandais), ainsi qu'aux guichets de toutes les agences en Belgique (**BNP Paribas Fortis, Fintro, KBC, CBC et ING**). L'information est également disponible sur les sites internet de BNP Paribas Fortis (www.bnpparibasfortis.be/emissions), KBC Banque (www.kbc.be/obligations), de ING (www.ing.be: épargner - investir) et sur le site de Bekaert www.bekaert.com (rubrique *investors*).

Nous recommandons les investisseurs de lire attentivement les documents mentionnés ci-dessus (plus particulièrement la section « Facteurs de risques » et « Restrictions de vente » du Prospectus.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à chaque investisseur potentiel de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu notamment de ses connaissances et de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière.